

mars demandant la constitution du comité, et comme Appendice 16, une copie du troisième rapport du comité, en date du 20 juillet, qui contient ses recommandations importantes.

Au cours de 1942, une autre catégorie de personnes rendant d'importants services de guerre fut admise sous le régime de la Loi des pensions par C.P. 100/2757 du 4 avril. Il s'agissait du Corps nouvellement constitué des pompiers (civils) canadiens.

Lors du budget de 1942, alors que notre fiscalité avait atteint un niveau très élevé, une disposition fut adoptée à l'effet de soustraire les pensions de guerre à l'impôt.

1943

Le Comité parlementaire de la restauration et du rétablissement fut reconstitué en 1943 et présenta deux rapports détaillés. Je dépose comme Appendice 17 ma motion du 24 février demandant l'institution du comité; comme Appendice 18, le deuxième rapport du comité, en date du 23 juin, et comme Appendice 19, le quatrième rapport du même comité, en date du 26 janvier 1944.

Le Comité consultatif de la restauration, présidé par le principal James, avait aussi présenté son principal rapport au Gouvernement le 24 septembre 1943, et j'en dépose un exemplaire comme Appendice 20, avec une série des rapports de ses principaux sous-comités. Le rapport sur la politique agricole, en date du 26 décembre 1943, est déposé comme Appendice 20A; celui du Sous-comité de conservation et de développement des ressources naturelles, en date du 24 septembre 1943, devient l'Appendice 20B. Le rapport du Sous-comité des entreprises publiques financées par l'Etat est déposé comme Appendice 20C. Le volumineux rapport sur le logement et l'aménagement régional, en date du 24 mars 1944, devient l'Appendice 20D; et le rapport du Sous-comité de l'embauchage d'après-guerre, en date du 24 septembre 1943, est déposé comme Appendice 20E. Le rapport du Sous-comité des problèmes féminins d'après-guerre devient l'Appendice 20F.

La publication de ces divers rapports eut pour effet d'orienter l'intérêt public vers les problèmes économiques d'après-guerre qui se posent aujourd'hui au pays. Les études complètes poursuivies sous l'égide du Comité de la restauration ont fourni au Gouvernement et au pays un guide précieux dans ce dédale de questions vastes et épineuses.

Avec la publication de ces rapports, le Comité consultatif de la restauration cessa d'exister, et les études ultérieures à poursuivre dans ce domaine devinrent la responsabilité du Comité consultatif de politique économique, déjà institué aux premiers jours de la guerre, et réorganisé en vertu de C.P. 608, rendu en 1943, dont copie est déposée comme Appendice 21.

Le 25 septembre, le Comité consultatif général de démobilisation et de rétablissement présentait lui aussi au Comité du Cabinet un rapport complet de ses travaux à date; un exemplaire de ce rapport est déposé comme Appendice 22.

Parmi d'autres événements relatifs à l'adoption de plans d'après-guerre en vue d'instaurer au Canada un régime économique et social digne d'un peuple qui a accompli tant de sacrifices pour le triomphe de la démocratie et de la liberté, citons l'institution, à la session de 1943, d'un comité parlementaire spécial chargé d'examiner un plan national d'assurances sociales.

Je dépose comme Appendice 23 la motion du Premier Ministre, en date du 3 mars, proposant l'institution d'un tel comité.

Une somme énorme de travaux préliminaires avait été accomplie au ministère, et les résultats en furent présentés au comité dès ses premières séances, sous forme de deux documents volumineux que je produis de nouveau ici comme faisant partie de la documentation relative aux prévisions de l'après-guerre en ce qui concerne la restauration et le rétablissement.